

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VENDREDI 25 JUIN 2021 à 18H**

---

---

*Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,*

**Date de la convocation :** 17 juin 2021

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE– Adrien BLANC – GONDRAN Georges – Georgette MILLY – Marcelle PARIS – Léna ROMAN

**Excusés :** Patrick GELLAERTS — Cécile SARRASIN – Philippe PANCOL – David REY

**Pouvoir :**

David REY donne procuration à Jean-Marc BERNAUDON  
Cécile SARRASIN donne procuration à Séverine PASQUALI-BARTHELEMY

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Elodie BERARD

---

---

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS PRISES**

**1- DM 2 – budget principal de la commune – exercice 2021**

Il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2021 pour le budget principal de la commune pour les motifs suivants : à la demande de la Trésorerie : paiement des subventions versées dans le cadre de l'opération « façades-toitures-devantures » en section d'investissement. La DM proposée est approuvée à l'unanimité.

L'adjointe aux finances attire l'attention sur le fait que cette dépense d'investissement devra être amortie sur la durée la plus longue possible.

**2- DM 1 – budget eau – exercice 2021**

Il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2021 pour le budget eau pour les motifs suivants : Opération 10010- construction d'un réservoir au Villaron – crédits insuffisants pour le paiement de deux factures d'annonces légales. La DM proposée est approuvée à l'unanimité.

**3- DM1 – budget camping – exercice 2021**

Il y a lieu de prendre une décision modificative sur l'exercice 2021 pour le budget camping pour les motifs suivants : virement de crédit pour paiement de l'entretien de la chaudière et l'achat de matériel de piscine (robot, aspirateur, tuyau, buses, épuisette, trousse d'analyse). La DM proposée est approuvée à l'unanimité.

#### **4- Socle numérique dans les écoles élémentaires – signature d’une convention de financement**

La candidature de la commune de Saint Crépin à l’appel à projet « socle numérique dans les écoles élémentaires » a été retenue.

Cet appel à projet consiste à équiper les classes de primaires qui n’ont pas atteint le socle numérique de base en matériel et réseau informatiques.

Afin de valider le financement d’une partie de cette acquisition par voie de subvention (70% pour le matériel dans la limite de 7 000 € TTC de dépense, et 50 % pour les ressources numériques), il convient de signer une convention de financement.

Le projet et le plan de financement sont approuvés à l’unanimité.

#### **5- Validation du plan d’actions pour le réseau de distribution d’eau potable**

Toutes les actions mises en œuvre pour l’amélioration de la qualité du réseau de distribution d’eau potable doivent être formalisées et regroupées dans un plan d’actions destiné à l’Agence de l’Eau pour que lesdites actions soient prises en compte pour définir les modalités de calcul des redevances de prélèvement.

Ce plan d’actions est constitué de deux tableaux :

- Les actions réalisées (annexe 1)
- Les actions à réaliser (annexe 2)

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité le plan d’actions présenté.

#### **6- Plan d’adressage – dénomination des voies – partie 1**

La totalité du plan d’adressage est réalisé, mais les services de la Poste n’ont pas fait retour sur l’ensemble des noms proposés pour la dénomination des voies. Les membres du Conseil Municipal décident d’approuver la dénomination des voies déjà entérinées par les services de la Poste à l’unanimité afin de commencer la campagne d’information de la population et l’attribution des certificats de numérotation.

#### **7- Avis sur le pacte de gouvernance proposé par la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras**

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d’élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les Communautés de Communes dont les modalités sont prévues à l’article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales. Le 27 mai dernier, le bureau communautaire élargi aux maires a validé le projet de pacte de gouvernance élaboré, en concertation avec les élus et techniciens du territoire.

Avant adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le Conseil municipal ne se reconnaissant pas dans ce projet de pacte de gouvernance, à l’unanimité, **donne un avis défavorable à ce projet**

## **8- Aménagement de parkings entrée centre de Saint Crépin**

Il existe un problème récurrent des stationnements des véhicules aux abords du centre du village.

Un premier parking a été réalisé côté Sud, en face de la salle polyvalente, permettant de décharger tout le bas du village.

Le problème reste entier pour ce qui concerne l'entrée centre. En effet, de nombreux véhicules, de résidents ou de personnes extérieures au village, stationnement le long de l'ancienne route nationale, afin de pouvoir profiter des commerces et activités du centre village d'une part, et des chemins de randonnée (chemin des genévriers thurifères, site d'escalade...) d'autre part. Cela pose, notamment, des problèmes de sécurité, la partie roulante de la voirie étant rétrécie par les véhicules stationnés.

Afin de libérer de l'espace et d'organiser ce stationnement, le choix s'est porté sur les terrains cadastrés C1382 et C1383, en limite de l'ancien bâtiment de la Poste, qui sont idéalement situés pour la réalisation de cet équipement. **Approuvé à l'unanimité.**

## **Questions diverses**

### **Tarifs de la cantine**

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, l'augmentation de 1,20 € du prix facturé par la cuisine de Risoul pour l'achat des repas de la cantine scolaire a été abordée. Après réflexion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas répercuter cette augmentation et de conserver à 5 € le montant refacturé aux parents d'élèves.

### **Régie des déchets (com com)**

Jean-Marc rend compte de la dernière réunion de la régie des déchets. Les élus communautaires souhaitent engager la tarification incitative. Au regard des mauvaises expériences des communautés de communes ayant testé ce système (Embrun par exemple), le Conseil Municipal y est opposé. Néanmoins, une réunion sera organisée en les élus St Crépinois et les techniciens de la com com.

### **Inauguration de la microcentrale**

La date du samedi 4 septembre est retenue.

Première réunion du Copil d'organisation le vendredi 2 juillet à 18h en Mairie, sous la présidence de Séverine PASQUALI-BARTHELEMY (Elodie BERARD co-présidente).

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Jean-Louis QUEYRAS